



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 100 de la liste préliminaire*

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Au cours de la période considérée, le Centre régional a promu l'universalisation et l'application des instruments multilatéraux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, en fournissant des programmes de renforcement des capacités aux États Membres de la région Asie-Pacifique qui en ont fait la demande. Dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Centre a organisé des séminaires régionaux et des sessions de travaux pratiques visant à renforcer la communication d'informations sur le Programme d'action, à définir de nouvelles méthodes pour résoudre les problèmes que créent les flux illicites d'armes légères et de petit calibre, d'autres armes classiques et de leurs munitions, et à donner les moyens aux États Membres de les surmonter. Le Centre a également conduit plusieurs ateliers régionaux et réunions interinstitutions au niveau national pour renforcer les capacités des États Membres à appliquer la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité, y compris en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

* [A/73/50](#).



Le Centre régional a continué de promouvoir le dialogue et la confiance dans la région en organisant la seizième Conférence conjointe ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération sur l'île de Cheju, en République de Corée, et la vingt-septième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement à Hiroshima, au Japon. Ces manifestations ont constitué une occasion majeure de traiter les grands problèmes relatifs au désarmement, à la non-prolifération et aux régimes de sécurité concernant les armes de destruction massive à l'échelle internationale. Les participants ont concentré leurs travaux sur les pistes et perspectives permettant d'aboutir à un monde sans armes nucléaires, y compris en faisant mieux connaître la complémentarité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le fait qu'ils se renforcent mutuellement ; en renforçant la sécurité physique des stocks et le contrôle et la vérification des substances et technologies chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires qui pourraient servir à fabriquer des armes de destruction massive ; et sur la cybersécurité et les autres projets technologiques ainsi que les problèmes qu'ils posent pour la paix et la sécurité.

Le Centre régional dépend exclusivement des contributions financières volontaires pour mettre en œuvre les activités de son programme. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux États Membres, en particulier l'État hôte, le Népal, et aux autres partenaires qui ont apporté leur soutien aux opérations et programmes du Centre par une aide financière et en nature. Il invite les pays de la région et au-delà à fournir des contributions volontaires au Centre pour assurer la viabilité de ses activités et opérations et pour lui permettre d'accomplir le mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. En application de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a pour mandat d'aider, par un appui fonctionnel, les États Membres d'Asie et du Pacifique qui en font la demande à mettre en œuvre les projets et activités arrêtés d'un commun accord en vue d'appliquer des mesures en faveur de la paix et du désarmement par une utilisation judicieuse des ressources disponibles.
2. Dans sa résolution 72/62, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction au sujet des activités menées par le Centre régional et a réaffirmé qu'elle soutenait fermement le rôle que joue le Centre dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité de ses États Membres en Asie et dans le Pacifique. Elle a également exprimé sa gratitude au Gouvernement de son pays hôte, le Népal, pour sa coopération et son appui financier. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de la résolution.
3. Le présent rapport est soumis en application de la demande susmentionnée et couvre les activités du Centre régional menées entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018. On trouvera en annexe l'état de son fonds d'affectation spéciale pour la première année de l'exercice 2016-2017.

II. Activités du Centre régional

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a concentré ses activités relatives aux programmes dans les domaines suivants : promotion de la mise en œuvre du désarmement mondial ; instruments de non-prolifération et de maîtrise des armements, y compris en fournissant aux États Membres de la région qui en ont fait la demande un soutien au renforcement des capacités et un appui technique et juridique ; renforcement du dialogue et de la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité régionale ; initiatives de communication et de plaidoyer.

A. Promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux de désarmement et de non-prolifération

Non-prolifération des armes de destruction massive

5. En coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le groupe d'experts chargé d'aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Centre régional a poursuivi la mise en œuvre d'activités en vue du projet commun à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004) à l'échelle régionale. Pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet en Asie centrale et en Mongolie, les efforts ont été concentrés sur le développement et la mise en œuvre de plans d'action nationaux, l'intensification du rythme de présentation des rapports au Comité, l'élargissement de la collaboration entre les acteurs internationaux et régionaux et le partage de pratiques nationales qui ont fait leurs preuves. Les activités ont notamment consisté à : a) faciliter les dialogues entre les pays sur la question afin d'évaluer l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et d'assister le développement de plans d'action nationaux d'application ; b) examiner et évaluer les progrès accomplis en vue de l'exécution des plans d'action nationaux ; c) organiser des réunions d'examen

par les pairs pour permettre aux États d'échanger des données d'expérience et des pratiques efficaces quant à l'application de la résolution.

6. Dans le cadre du projet commun, le Centre régional a organisé trois tables rondes nationales interinstitutions pour promouvoir l'application de la résolution 1540 (2004). Ces rencontres ont eu lieu au Tadjikistan en juin 2017 et au Turkménistan en janvier 2018. Elles ont été l'occasion pour les responsables des organes publics concernés des Gouvernements respectifs de passer en revue les progrès accomplis et de tracer les grandes lignes de la marche à suivre pour actualiser et développer des plans d'action nationaux. Parmi les nouvelles mesures proposées figuraient le renforcement de la législation nationale, l'adoption de listes de contrôle par pays, la consolidation et la mise en œuvre des mécanismes de contrôle nationaux et la réalisation d'activités de formation et de sensibilisation à la sûreté et à la sécurité des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

7. À la suite des tables rondes nationales, le Centre régional a organisé à Vienne en septembre 2017 deux réunions d'experts pour la Mongolie et le Tadjikistan afin d'évaluer les progrès accomplis par les deux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux. Lors de ces rencontres, le Tadjikistan a rendu compte de l'état d'avancement de son plan d'action national et la Mongolie a présenté la première version de son plan. Leurs représentants ont échangé avec des experts internationaux qui leur ont adressé des recommandations sur les pratiques internationales efficaces, ainsi que sur les difficultés et les enseignements liés à la mise en œuvre de leurs plans. Il a également été rendu compte de l'état d'avancement des plans d'action nationaux mongol et tadjik lors de la séance plénière du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité.

8. Dans le cadre du projet commun, un examen par les pairs consacré à l'application de la résolution 1540 (2004) a eu lieu à Douchanbé en août 2017, avec la participation d'experts nationaux du Bélarus, du Kirghizistan et du Tadjikistan. Cette rencontre de trois jours a prolongé le précédent cycle d'examens par les pairs organisé au Bélarus en 2016. Les experts des États Membres qui y ont participé ont examiné et échangé des données d'expérience nationales et des approches visant à appliquer les paragraphes de la résolution en tenant compte des recommandations dont ils avaient convenu lors de leur précédent examen par les pairs, y compris sur l'élaboration des politiques, la mise au point de cadres législatifs, les procédures et les pratiques effectives de mise en œuvre, conformément aux plans d'action nationaux respectifs des trois États. Ils ont accordé une attention particulière à la législation de contrôle des exportations et aux contrôles frontaliers, en mettant l'accent sur la sécurité biologique et chimique. Les représentants du groupe d'experts chargés d'aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), du Centre régional et du secrétariat de l'OSCE ont échangé des recommandations pratiques concernant les éléments législatifs et techniques de la résolution 1540 (2004), principalement en vue d'appuyer les plans d'action nationaux du Kirghizistan et du Tadjikistan.

9. Le Centre régional a achevé ce projet en janvier 2018, atteignant son objectif de renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004) à l'échelle nationale et de promotion de la coopération régionale entre les États de la région, en fondant son action sur le partage de connaissances et de données d'expériences, et avec le soutien d'experts du Comité et d'autres organisations internationales. Le Tadjikistan a mis au point son plan d'action national et l'a présenté au Comité. Le Kirghizistan et l'Ouzbékistan ont actualisé leurs plans d'action et les ont également présentés au Comité. La Mongolie et le Turkménistan ont accompli des progrès importants dans l'élaboration de leurs plans d'action nationaux.

10. En coopération avec le Gouvernement thaïlandais, le Centre régional a organisé en septembre 2017 un atelier sous-régional à Bangkok sur les défis mondiaux et les efforts régionaux concernant l'application de la résolution 1540 (2004) en Asie du Sud-Est. Près de 50 responsables nationaux ont échangé sur les progrès et les difficultés liés à l'application de la résolution, tant entre eux qu'avec des experts internationaux du Bureau des affaires de désarmement, du Comité, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Les participants se sont concentrés sur les synergies découlant de l'application de la résolution, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques) et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques). Ils ont échangé sur des questions relatives à la sûreté et à la sécurité des substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, au contrôle à l'exportation et au contrôle des frontières, ainsi qu'à la protection et au transfert de technologies immatérielles. Des experts des Nations Unies ont insisté sur les objectifs, les recommandations et les pratiques efficaces concernant la mise au point des plans d'action nationaux afin d'appliquer la résolution et ont présenté une étude de cas pour que le projet soit mené à bien à l'appui de la mise en œuvre de la résolution à l'échelle régionale en Mongolie et en Asie centrale. L'atelier a été financé par les Gouvernements australien et autrichien.

11. En coopération avec le Comité, le Centre régional a organisé et tenu une table ronde nationale au Timor-Leste en octobre 2017 afin de renforcer les capacités du pays à appliquer la résolution 1540 (2004). La réunion visait à sensibiliser les responsables nationaux quant à la pertinence de la résolution et aux dispositions et obligations qu'elle contient, et plus particulièrement à aider le Timor-Leste à préparer son premier rapport national sur les mesures qu'il avait prises ou qu'il envisageait de prendre en la matière, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité. Suite à cette réunion, le Timor-Leste a présenté son premier rapport national au Comité. La manifestation a été entièrement financée par le Gouvernement japonais.

Armes légères et de petit calibre

12. Pour renforcer les capacités des États d'Asie centrale à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Centre régional a organisé une session de formation accueillie par le Gouvernement mongol à Oulan-Bator en août 2017. Les participants des États de la région ont présenté et examiné des questions pratiques concernant la mise en œuvre du Programme d'action à l'échelle nationale et l'utilisation des Normes internationales sur le contrôle des armes légères. Dans leurs présentations, les représentants du Centre et du Bureau des affaires de désarmement ont accordé une attention particulière aux synergies entre la mise en œuvre du Programme d'action et la communication d'informations en la matière dans le contexte de son cadre de fonctionnement d'une part et, d'autre part, au suivi des progrès accomplis en vue de réaliser les cibles 16.1 et 16.4 des objectifs de développement durable. Un représentant du secrétariat de l'OSCE a présenté un outil de communication d'informations en ligne mis au point en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement qui visait à harmoniser la communication d'informations sur les mécanismes régionaux et mondiaux et à réduire la charge liée à la communication d'informations pour les États Membres qui sont aussi des États participants de l'OSCE. Deux exercices pratiques concernant la conception d'un plan d'action national et la préparation de rapports nationaux en ligne sur la mise en œuvre du Programme d'action ont constitué le cœur de la manifestation et ont contribué à

renforcer les capacités des représentants nationaux à utiliser l'outil d'évaluation des Normes internationales sur le contrôle des armes légères. Le projet a été financé par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

13. En coopération avec le Gouvernement cambodgien, le Centre régional a organisé à Phnom Penh en décembre 2017 un séminaire régional destiné aux États Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et au Timor-Leste sur le trafic illicite et le détournement d'armes légères et de petit calibre, d'armes classiques et de munitions. Le séminaire a été organisé en réponse à la demande d'États d'Asie du Sud-Est et visait à faciliter le dialogue régional afin d'identifier les principales tendances, sources et difficultés des flux croissants d'armes et de munitions illicites dans la région, et à renforcer la coopération et la coordination sous-régionales en matière de prévention du détournement et du trafic d'armes. Les représentants des ministères et organismes de répression nationaux, l'Association internationale des chefs de police de l'ASEAN et les organisations non gouvernementales ont insisté sur la nécessité de consolider les efforts déployés pour surmonter les problèmes liés aux armes illicites. Ces efforts visaient notamment à une coopération plus étroite avec des organisations chargées de l'application des règles telles que l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), et consistaient notamment en un plan d'action visant à prévenir le détournement des armes et à lutter contre le trafic illicite d'armes. Le projet a été financé par le Gouvernement allemand.

14. Dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Centre régional, en coopération avec le Service des armes classiques du Bureau des affaires de désarmement, a organisé à Bangkok les 7 et 8 mars 2018 une réunion sous-régionale des États d'Asie. Des représentants de Gouvernements, de l'Association des chefs de police de l'ASEAN et de l'Enquête sur les armes légères ont participé à un débat sur l'état actuel d'application, à l'échelle nationale et régionale, du Programme d'action et sur les difficultés rencontrées, ainsi que sur les résultats des quatre précédents colloques thématiques. Les participants ont principalement concentré leur attention sur les questions suivantes : a) la relation mutuelle entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la question du contrôle des armes légères sous l'angle de la problématique hommes-femmes ; b) l'évolution des technologies de fabrication et de la conception des armes légères, et les difficultés et possibilités en découlant pour l'application du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage ; c) le traçage et la gestion des stocks d'armes légères ; d) la synergie entre le Programme d'action, le Traité sur le commerce des armes et les autres accords applicables. Le projet a été financé par l'Union européenne.

B. Promotion du dialogue et de la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité

15. En collaboration avec les Gouvernements du Japon et de la République de Corée, le Centre régional a organisé deux conférences internationales annuelles sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité. Ces conférences ont offert aux États Membres participants, aux organisations intergouvernementales, aux milieux universitaires et à la société civile, entre autres parties prenantes, une occasion importante de débattre librement et ouvertement des principales difficultés rencontrées en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité et de la confiance et à la

recherche de solutions aux problèmes complexes qui se posent en la matière, tant à l'échelle mondiale que dans la région Asie-Pacifique.

16. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, le Centre a organisé sur l'île de Cheju, République de Corée, les 16 et 17 novembre 2017, la seizième Conférence conjointe ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, à laquelle ont participé plus de 60 représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'instituts stratégiques et d'établissements universitaires.

17. Les quatre séances de la Conférence ont porté sur : a) l'évolution du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle régionale et mondiale ; b) les progrès technologiques et les défis qu'ils ont présentés dans le domaine de la paix et de la sécurité ; c) le renforcement de la vérification et du contrôle des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ; et d) les pistes de dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée. Les participants ont examiné une série de progrès technologiques à double usage susceptibles de présenter des problèmes pour la paix et la sécurité, y compris l'intelligence artificielle, les systèmes d'armes létales autonomes, le cyberspace, l'impression 3D et les drones armés. Les experts ont également élargi la discussion en explorant la possibilité d'utiliser de nouvelles technologies pour vérifier et contrôler les programmes d'armements biologiques et nucléaires. Les échanges ont mis en exergue l'importance de développer la confiance parmi les parties prenantes, y compris les solutions permettant la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée.

18. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères du Japon et avec le soutien de la préfecture et de la municipalité d'Hiroshima, le Centre régional a organisé la vingt-septième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement à Hiroshima, les 29 et 30 novembre 2017, sur le thème suivant : « Vers l'avènement d'un monde sans armes nucléaires : ouvrir la voie à la réalisation de cet objectif commun ». La Conférence a rassemblé plus de 80 représentants de Gouvernements ainsi que des experts d'établissements de recherche, d'universités et d'organisations non gouvernementales et de la société civile pour se pencher sur les perspectives de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le débat a notamment porté sur l'adoption récente du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les difficultés actuelles pour la sécurité aux niveaux mondial et régional. Les participants ont échangé leurs points de vue sur des questions essentielles et nouvelles concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et sur les priorités et problèmes liés au Cycle d'examen 2020 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, ils ont examiné la nécessité urgente d'un dialogue approfondi visant à créer un consensus entre États Membres sur le fait que les deux traités se complètent et se renforcent mutuellement, et à examiner le rôle de la politique de dissuasion pour assurer la sécurité stratégique mondiale. La Conférence a mis en exergue le rôle important de la société civile et des établissements universitaires pour promouvoir l'éducation à la paix et au désarmement nucléaire et pour diffuser largement les témoignages des survivants de la bombe atomique, les hibakusha, dans le monde entier. En outre, le Centre régional et le bureau de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à Hiroshima ont coorganisé une projection du film documentaire *Paper Lanterns* en marge de la Conférence le 28 novembre.

19. En coopération avec le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, le Centre régional a organisé un atelier destiné aux États asiatiques avec la participation de membres du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. L'atelier, qui

s'est tenu à Bangkok les 27 et 28 mars 2018, a permis de faciliter le dialogue entre les États asiatiques sur les implications d'un futur traité, de mieux faire connaître la question et d'examiner la relation qui lierait un tel traité avec les instruments internationaux et régionaux existants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il a également fourni l'occasion d'un échange entre les membres du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles et d'un partage de connaissances et d'informations sur les questions relatives à l'interdiction de la production de matières fissiles. Le projet a été financé par le Gouvernement canadien.

C. Partenariats, sensibilisation et mobilisation

20. Le Centre régional a continué de s'employer à consolider ses partenariats avec les principales parties prenantes de la région, dont les États Membres, les organisations sous-régionales, d'autres entités des Nations Unies et la société civile, par l'intermédiaire d'activités concertées de communication et de sensibilisation, et d'initiatives conjointes et de projets collaboratifs. Dans ce contexte, il a notamment renforcé ses partenariats avec l'ASEAN, l'Union européenne, l'OSCE et le Forum des îles du Pacifique grâce à l'échange d'informations, à des invitations aux manifestations respectives et à des projets communs. En outre, le Centre a activement participé et contribué sur le fond aux manifestations décrites ci-après.

21. Le Centre régional a participé à l'atelier national que l'ONUSC a organisé en septembre 2017 au Népal sur le thème de « la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ». Sa contribution a consisté en une présentation des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et sur des domaines de coopération entre le Centre et le Gouvernement népalais en vue de renforcer les capacités nationales à appliquer la résolution.

22. Le Centre régional a également contribué de manière substantielle au Programme de formation sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires de l'UNITAR. Le Programme était destiné aux diplomates et représentants des ministères de la défense des États membres de l'ASEAN et visait à affiner leur compréhension de l'état du débat sur le désarmement nucléaire, à leur faire mieux connaître les expériences régionales et mondiales concernant les mesures de renforcement de la confiance, y compris celles qu'a recommandées la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et à approfondir les compétences des bénéficiaires afin de faire progresser le débat régional concernant le désarmement et la non-prolifération.

23. D'autre part, en janvier et février 2018, le Centre a mené des activités de sensibilisation et de plaidoyer centrées sur la paix et le désarmement en présentant des exposés aux étudiants du Lycée international Lincoln de Katmandou et du Collège des forces armées de police du Népal sur les initiatives de l'ONU en vue de maintenir la paix et la sécurité et de promouvoir les accords internationaux qui visent à lutter contre le trafic illicite d'armes légères.

24. En mai 2018, le Centre a participé et contribué à deux ateliers régionaux, l'un à Katmandou sur la promotion de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes en Asie du Sud et sur l'élaboration de plans d'action parlementaires nationaux visant à réaliser la cible 16.4 des objectifs de développement durable, et l'autre à Jakarta sur la promotion de la mise en œuvre des instruments applicables de maîtrise des armements en Asie du Sud-Est. Le Centre a fait des exposés sur les synergies qui existent entre les accords internationaux de maîtrise des armements et les objectifs 5 et 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a présenté son projet régional de réduction de la violence liée aux armes à feu et des flux illicites

d'armes sous l'angle de la problématique hommes-femmes. L'atelier au Népal a été organisé par les organisations non gouvernementales Women for Peace and Democracy et Control Arms, et la manifestation en Indonésie par le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, en coopération avec l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN.

25. Le Centre régional a participé et contribué de manière substantielle à la réunion sur le thème « Renforcer le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est », qui s'est tenu à Beijing les 24 et 25 mai 2018 et qui a été organisé par le Département des affaires politiques en coopération avec d'autres entités des Nations Unies opérant dans la région Asie-Pacifique. À l'occasion de cette présentation et des remarques formulées pendant le débat, le Centre régional s'est employé à renforcer le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité en faisant les préconisations suivantes : promouvoir activement la participation des femmes aux processus internationaux d'élaboration des politiques concernant les questions de paix et de sécurité aux niveaux national et international ; assurer la parité hommes-femmes dans les branches législative et exécutive du pouvoir ; et renforcer le rôle des femmes grâce à l'éducation à la paix et au désarmement dans différents secteurs de la société, en insistant particulièrement sur l'implication de la jeune génération.

D. Activités futures

26. Le Centre régional continuera d'aider les États Membres de la région, sur leur demande, en contribuant à leurs efforts nationaux et régionaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et en faisant la promotion du dialogue et de la confiance ainsi que de l'éducation à la paix et au désarmement dans la région. Il aura toujours pour mission de fournir une assistance pratique et un soutien au renforcement des capacités en vue de l'application effective du Programme d'action, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour combattre les flux illicites d'armes et la violence liée aux armes à feu, et donner les moyens aux femmes d'exercer des responsabilités et de participer à la prise de décisions en matière de maîtrise des armements et de désarmement.

III. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

27. Le Centre régional a été créé en application de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, avec un financement assuré par les ressources existantes et les contributions volontaires. En 2017, les contributions volontaires des États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 253 569 dollars. On trouvera en annexe au présent rapport des informations sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour 2017. Le Secrétaire général encourage d'autres États Membres à envisager d'apporter des contributions en nature au Centre.

28. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux États Membres qui ont apporté au Centre des contributions financières et en nature, à savoir l'Australie, la Chine, l'Allemagne, le Japon, la République de Corée et la Thaïlande. Il remercie également le Gouvernement népalais pour l'appui politique et financier qu'il fournit depuis longtemps en tant que pays hôte du Centre régional.

29. Le Secrétaire général estime que les contributions financières et en nature que les États d'Asie et du Pacifique ont apportées au Centre témoignent clairement de la valeur que les États Membres attribuent à son expertise et à son assistance technique, et il continue de ce fait d'encourager les États de la région à apporter de telles contributions.

30. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États Membres et les partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées en Centre et les encourage à poursuivre leurs efforts en ce sens afin de permettre au Centre de continuer de prêter une assistance technique et au renforcement des capacités aux États Membres de la région qui en font la demande, conformément à son mandat. Ces contributions financières et en nature demeurent essentielles pour assurer la viabilité des opérations du Centre et de ses activités et programmes principaux, qui sont bénéfiques à l'Asie et au Pacifique.

B. Effectifs

31. Le budget ordinaire de l'ONU finance les postes d'un spécialiste des questions politiques (hors classe) et directeur du Centre (P-5), d'un spécialiste des questions politiques (P-3) et d'un agent des services généraux (G-7, agent local).

32. Le Secrétaire général remercie le pays hôte, le Népal, qui a financé deux autres postes d'agent local des services généraux au moyen de sa contribution annuelle. Il remercie également les Gouvernements japonais et suisse d'avoir chacun fourni au Centre un administrateur auxiliaire.

IV. Conclusion

33. Au cours de la période considérée, le Centre régional a participé et apporté son soutien à plusieurs initiatives et programmes de maîtrise et armements et de désarmement en Asie et dans le Pacifique. En travaillant de concert avec les États Membres et d'autres parties prenantes, il a ainsi continué d'accomplir son mandat pour aider les États Membres qui en font la demande.

34. Le Centre a participé à des activités de communication et de sensibilisation et a coopéré activement avec ses partenaires dans la région, y compris l'ASEAN et d'autres organisations sous-régionales. Ses efforts visant à renforcer les capacités des États de la région à contrôler les armes classiques et à empêcher la prolifération d'armes de destruction massive vers des acteurs non étatiques conservent toute leur pertinence.

35. Le Centre prévoit d'étendre le champ de ses activités afin d'englober l'éducation à la paix et au désarmement, ainsi que la promotion de l'inclusion et de la participation pleines et effectives des femmes à la prise de décisions en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, dans le cadre des efforts que consent l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région et dans le monde. De ce point de vue, les conférences annuelles organisées au Japon et en République de Corée continuent de fournir des occasions majeures de promouvoir le dialogue et la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité régionale.

36. Le Secrétaire général invite les États Membres et les autres donateurs à fournir l'aide financière et en nature nécessaire au Centre régional pour lui permettre de continuer de remplir son mandat de manière effective afin de répondre aux besoins des États Membres d'Asie et du Pacifique dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous, et conformément au nouveau programme de désarmement du

Secrétaire général intitulé « Sécuriser notre avenir commun : un programme de désarmement », présenté le 24 mai 2018 à Genève.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique en 2017

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2017	962 386
Recettes	
Contributions volontaires ^a	253 569
Produit des placements	12 850
Autres recettes	3 034
Total des recettes (après ajustement sur exercice antérieur)	269 453
Charges	
Charges de fonctionnement	469 652
Total des charges	469 652
Excédent/(déficit)	(200 199)
Excédent/(déficit) cumulé	762 187

^a Contributions volontaires des donateurs, comme suit : Australie, 22 935 dollars ; Chine, 50 000 dollars ; Allemagne, 59 390 dollars ; Japon, 78 244 dollars ; République de Corée, 40 000 dollars ; Thaïlande, 3 000 dollars.